

CONSEIL D'ADMINISTRATION

JEUDI 30 JUIN 2022

Membres présents	AVELOT Maryvonne, BAUDRAND Jacky, BOISSIERE Daniel, DE JAEGHERE Laurence, DESMET Joelle, DIZIER Séverine, DUPONT Anne Charlotte, GAUTHIER Valérie, GOSSE Cédric, GROSSETETE Catherine, HAY Nicolas, LEHAIR Agnès, MENTRE Loic, PARIS Jérôme, PIVETEAU Brice, POAS Appoline, VIALAT Jean-Philippe.
Invités à titre consultatif	BEZU Benoit, MAZE Benjamin, SOUIOUNOV Sabina, ZIMMER Stéphane
Absents/ excusés	BOULEMAR Brigitte, COSSET Anne, SERRANO Didier

Conformément aux dispositions prévues par les statuts fédéraux adoptés par l'AG du 17 avril 2021 :

- 2.3.1.3.3. *Le Conseil d'Administration est présidé par le Président de la F.F.TRI. et ne délibère valablement que si le tiers au moins de ses membres est présent.*
- 2.3.1.3.4. *Le Conseil d'Administration délibère, sauf dispositions particulières, à la majorité des présents. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.*
- 2.3.1.2.5. *Les fonctions des administrateurs prennent fin :*
(...)
 - *Par anticipation de manière individuelle :*
(...)
Lorsque l'intéressé ne remplit plus les conditions d'éligibilité applicables ;
Si l'intéressé a, sans excuse valable, manqué trois séances consécutives du Conseil d'Administration de la F.F.TRI..
Dans ces conditions, et hors cas de décès mettant automatiquement fin au mandat, il est déchu de son mandat par constat du Conseil d'Administration.

Plus du tiers des membres du Conseil d'Administration (CA) étant présent, le Président ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux participants.

1. Gouvernance

2

1. Gouvernance

La F.F.TRI. a récemment lancé, à la demande du Président Cédric Gosse, une réflexion sur la gouvernance de la fédération, conduite par Monsieur Jacky BAUDRAND, appuyée par Monsieur Benoit BEZU stagiaire en Master de Droit et Economie du Sport, et Madame Sabina SOUIOUNOV, juriste.

Lors de ce CA, M. Jacky BAUDRAND rappelle, et développe dans un premier temps, la réflexion conduite et la démarche suivie :

Cette réflexion générale a pour objectif d'évaluer l'efficacité de la gouvernance actuelle afin d'effectuer et de proposer de futures préconisations aux différentes instances dirigeantes de la fédération, dans le but de les partager, commenter, ajuster et adopter.

Depuis le lancement de cette mission, la gouvernance et le périmètre de l'étude ont été définis afin d'établir les fondements des travaux à mener. Des consultations externes (tiers, pass compétitions, fédérations ...) et internes (élus, salariés, ligues, clubs, commissions ...) ont également été réalisées dans l'objectif de recueillir de points de vue divers et exhaustifs sur la problématique, de manière à réaliser les préconisations les plus adaptées possibles.

Par ailleurs, dans un second temps, M. Jacky BAUDRAND, développe les éléments incontournables de la loi sport que nous devons intégrer, à savoir:

La loi du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France est un élément important à prendre en compte dans le cadre des évolutions à apporter à la gouvernance de la fédération. Cette loi impose la stricte parité au sein des instances dirigeantes de la fédération dès 2024. Elle stipule aussi qu'un représentant et une représentante des sportifs de haut-niveau soient désignés par la commission des sportifs de haut-niveau qui devront siéger au sein des instances dirigeantes. De plus, des représentants ou représentantes des entraîneurs et des arbitres devront être élus par leurs pairs, et devront siéger au sein de l'organe collégial d'administration.

Aussi, cette loi oblige l'Assemblée générale à élire directement l'organe collégial d'administration et le président ou la présidente de la fédération. Cette assemblée générale est composée au moins de l'ensemble des clubs représentés par leur président ou présidente. Ces membres de la fédération représentent au moins 50% du collège électoral et 50% des voix de chaque scrutin.

Enfin dans un 3ème temps, une grande partie de la réunion est consacrée à un partage et un questionnement sur des thèmes pré-définis :

En ce sens, des échanges se sont déroulés, sur les thèmes inscrits ci-dessous. Sur chacun de ces thèmes, différentes remarques et propositions ont été faites par les élus, qui nourriront les futures préconisations.

- La place des différentes commissions,
 - Développer l'interconnexion entre les commissions,
 - Mettre en place des groupes de travail et permettre leur interconnexion avec les commissions,
- Les organes de direction souhaités pour la gouvernance,
 - Amener de la simplicité et de la lisibilité,
 - Mettre en place des feuilles de route pour chaque commission,

- Le parcours du bénévole, et,
 - Valoriser les compétences acquises,
 - Développer des "communautés locales" de bénévoles,
 - Donner du sens dans les missions du bénévole,
- Les membres de la fédération
 - Question de la place et de la définition de ce que sont les organisateurs.

Par ailleurs, et afin d'enrichir les apports de séance, il a été convenu à l'issue du CA de communiquer à l'ensemble des membres dudit CA, les thèmes partagés et les questions afférentes, afin de permettre à chacun de compléter par des compléments personnels les apports, voire de répondre à quelques points complémentaires qui n'ont pas pu être partagés lors de la séance.

Afin de poursuivre les travaux, le calendrier prévisionnel suivant a été établi :

- T4 2022 : Formalisation présentation et partage des préconisations ;
- T4 2022 - T1 2023 : Validation des préconisations ;
- T2 2023 : Proposition d'évolution des statuts et adoption en AG.

Le Président GOSSE clôture la séance et remercie les membres du Conseil d'Administration pour leur participation.

Cédric GOSSE
Président

Joëlle DESMET
Trésorière Générale